

RECEVÉ LE 13/01/1983

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13/01/1983 25/01/1983
N° 13/01/1983/DEF.2103-4

Post et Vêtement et nomination de Monsieur
J.-M. MIENE François, Professeur de Lycée de
1er échelon, des cadres de la catégorie A,
hiérarchie 1, des Services Sociaux (Enseigne-
ment).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/143/FF du 27-6-61 portant le statut
commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 62/131/FF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FF du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FF du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchie des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FF du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 73/143 du 24-4-73 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5-7-62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/134 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 8/83 du 27-12-81 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 81/644 du 23-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/16 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 23-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/117 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 62/347/MTS/GET/DEF du 21 Avril 1982
portant reclassement et nomination de Monsieur J.-M. MIENE François,
Instituteur de 2^e échelon des Services Sociaux (Enseignement) ;
(/u la lettre n° 490 /CC-UJSC-MTU du 3-5-82 du Ministre
de la Jeunesse et des Sports transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 3 Mai 1982 ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 61/143 et 73/143 des 27-11-61 et 24-4-63 susvisés, Monsieur NKA-MILINS François, professeur de Lycée de 1er Degré, indices spéciaux cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (pas d'ancienneté) Titulaire du diplôme de Bachelier et Maîtrise en Sciences Politiques, spécialité : Sciences Politiques, (section Relations Internationales) délivré par l'Université "WILFRIED GOMBAUD" (Yaoundé), session de 1961 est versé à l'ancienneté de catégorie dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 2^e échelon, indice 89. ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 3-5-1962, date de la demande de l'intéressé et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE le 25 Janvier 1963

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

Fierre NZE.-

Colonel Louis BELVAIRE-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBE MATSICHA.-

Itihi Assetoumba LEROUNZOU.-

AMLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
L.B.	3
D.C.F.	3
M.E.N.	3
D.P.A.A.	3
M.J.S.	2
D.G.S.	2
M.A.E.	2
D.A.A.	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2